

MÉTIERS DU BÂTIMENT | TRAVAUX PUBLIC

BTS

SYSTÈMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT

EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Le titulaire du BTS Systèmes constructifs bois et habitat conçoit, fabrique et installe des produits en bois destinés à l'habitat (charpente traditionnelle ou industrielle, Ossature bois, Structure lamellé-collé).

Il chiffre et répond aux appels d'offres, effectue les relevés sur les chantiers, et constitue des dossiers techniques en tenant compte des caractéristiques de ses composantes, de la réglementation et en vérifie la conformité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Définir les conditions de réalisation des ouvrages en bois.
- Chiffrer un projet et établir un devis.
- Organiser et programmer un chantier.
- Encadrer des équipes.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Technicien en bureau d'étude.
- Responsable de fabrication.
- Gestion et conduite de chantier.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un Bac STI2D, Bac pro de la filière bois ou Bac S.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : 6 périodes de 2 à 4 semaines en formation de septembre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1400h.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37377

Date d'enregistrement de la certification : 27/02/2023



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du bâtiment de Sillac – 16000 ANGOULEME
Tel : 05.45.91.37.77.
Contact : Armel DUCOM

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle.
- Formation complémentaire.
- École d'ingénieurs.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 8100€	à 100% par les OPCO	à partir de 5500€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2022-2023

- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : 75,00 %
- Taux de poursuite d'étude : 25,00 %

• Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

